

Septembre 2021

## Charte pour le respect de l'environnement dans le cadre des activités professionnelles au sein de la Commission Justice et Paix

---

### Contexte

En tant qu'organisation d'éducation permanente et acteur de la coopération non gouvernementale, la Commission Justice et Paix prône le renforcement de la paix et de la démocratie, ainsi que la justice sociale et environnementale. Consciente que ces objectifs sont interdépendants, l'association souhaite adopter une approche structurelle qui vise à travailler sur les questions environnementales, autant via les sujets qu'elle porte dans ses activités (analyse, plaidoyer, sensibilisation, formation) que via l'opérationnalisation de son travail. Le travail poursuivi s'inscrit dans une optique d'écologie intégrale et intègre des aspects environnementaux et sociaux.

Cette charte engage l'association dans son travail quotidien à poser des gestes et prendre des décisions en adéquation avec les valeurs et la vision qu'elle prône. Dans un souci nécessaire de cohérence, celle-ci s'engage donc à poursuivre proactivement un processus d'apprentissage, d'évaluation et de renforcement de la politique interne liée au respect de l'environnement. Ce trajet sera toujours mené dans une perspective large, ainsi que dans le respect du règlement d'ordre intérieur et du code éthique et déontologique.

### Engagement

L'association s'engage à poursuivre les améliorations, autant que possible et dans la mesure où l'équilibre budgétaire est assuré, dans les domaines suivants :

- ✓ Achat & consommation (priorité pour des choix éthiques et durables dans les consommables, les appareils IT, le mobilier...);
- ✓ Déplacements professionnels (choix dans le cadre des animations et des voyages internationaux, compensation pour ces derniers...);
- ✓ Logistique interne au bâtiment et vie quotidienne dans les bureaux (formations externes, *teambuilding*...);

### Suivi opérationnel

Une commission composée de représentant·e-s du pôle administratif ainsi que de tou·te·s employé·e-s qui souhaite y adhérer se réunit au moins 3 fois par an afin d'évaluer l'action réalisée dans le cadre de cette charte. Elle propose à l'équipe ainsi qu'au Bureau de Justice et Paix des innovations en matière de respect de l'environnement. Tout·e employé·e peut également proposer à la commission des innovations. La coordination de la commission est décidée en interne. Un document de suivi opérationnel est réalisé pour recenser les engagements effectués par l'association.

*Pour la Commission Justice et Paix*

Arnaud Gorgemans, Président,



Timur Uluç, Secrétaire général

